



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES ACTIONS
INTERMINISTÉRIELLES ET EUROPÉENNES
Bureau de l'environnement PRÉFECTURE DE LA SARTHE
YB/OB

Arrêté n° 02-6868 du 25 SEP 2002

OBJET : Site Natura 2000 de la Vallée-du-Loir, de Bazouges à Vaas
Création du Comité de pilotage du document d'objectifs.

LE PRÉFET DE LA SARTHE

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- VU la directive européenne 92/43 du 21 mai 1992, relative à la conservation des habitats naturels de la flore et de la faune sauvages ;
VU l'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 relative à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'Environnement ;
VU les articles R.214-23 et R.214-25 du Code Rural ;
SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1er – Un comité de pilotage chargé d'assurer le suivi et la réalisation du document d'objectifs "Natura 2000" du site de la Vallée du Loir, de Bazouges-sur-Loir à Vaas (code FR 5200649) est créé.

Article 2 – Le comité de pilotage est présidé par le Sous-Préfet de La Flèche ;

Article 3 – Le comité de pilotage est composé de 3 collèges comprenant les titulaires suivants ou leurs représentants :

1 – Collège des administrations d'État et autres établissements publics et organismes :

- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement des Pays de la Loire
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Sarthe
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de la Sarthe
- Monsieur le Chef du service interdépartemental de l'Office National des Forêts
- Monsieur le Chef de la délégation Anjou – Maine – Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Monsieur le Chef de la brigade départementale du Conseil Supérieur de la Pêche
- Monsieur le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Monsieur Alain ROJO DE LA PAZ – Maître de conférences en biologie – Université du Maine – Laboratoire de bio-systématique des insectes

2 - Collège des Collectivités Territoriales et assimilées :

- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Président du Conseil Général de la Sarthe
- Monsieur le Président du Conseil Général du Maine et Loir
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir
- Monsieur le Président de l'Agence de développement de la Vallée du Loir
- Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays Fléchois
- Monsieur le Président de la Communauté de communes Aune et Loir
- Monsieur le Président de la Communauté de communes du Bassin Ludois
- Madame la Présidente de la Communauté de communes de Loir et Bercé
- Monsieur le Conseiller Général de La Flèche
- Monsieur le Conseiller Général du Lude
- Monsieur le Conseiller Général de Mayet
- Madame le Conseiller Général de Château-du-Loir
- Monsieur le Maire d'Aubigné-Racan
- Monsieur le Maire de Bazouges-sur-le Loir
- Monsieur le Maire de La Bruère-sur-Loir
- Monsieur le Maire de La Chapelle-aux-Choux
- Monsieur le Maire de Clermont-Créans
- Monsieur le Maire de Cré-sur-Loir
- Monsieur le Maire de La Flèche
- Monsieur le Maire de Luché-Pringé
- Monsieur le Maire du Lude
- Monsieur le Maire de Mareil-sur-Loir
- Monsieur le Maire de Savigné-sous-Le Lude
- Monsieur le Maire de Saint-Germain-d'Arcé
- Monsieur le Maire de Thorée-les-Pins
- Monsieur le Maire de Vaas
- Monsieur le Maire de Vaulandry (Maine et Loir)

3 - Collège des professionnels, des associations et des usagers

- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Sarthe
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Monsieur le Président de la Chambre de Métiers
- Monsieur le Président de l'Association Départementale d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (A.D.A.S.E.A.) de la Sarthe
- Monsieur le Président du Groupement de Développement Agricole (GDVA) du canton du Lude
- Monsieur le Président du Groupement de Développement Agricole (GDVA) du canton de Mayet
- Monsieur le Président du Groupement des Exploitants du Développement Agricole et Rural (GEDAR) du canton de La Flèche
- Monsieur le Président du Conseil de Développement du Pays Vallée du Loir
- Monsieur le Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) de la Sarthe
- Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme
- Monsieur le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.
- Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme Équestre

- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative (O.T.S.I.)
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale de cyclisme – section VTT
- Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière des Pays de la Loire
- Monsieur le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers de la Sarthe
- Monsieur le Président du Syndicat de la Propriété Agricole de la Sarthe
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale de la Sarthe pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Monsieur le Président du Comité d'Action et de Défense des victimes des Inondations du Loir
- Monsieur le Président de l'Association des Amis des Moulins de la Sarthe
- Monsieur le Président du Conservatoire du Patrimoine Naturel sarthois
- Monsieur le Président du Groupe Sarthois Ornithologique (G.S.O.)
- Monsieur le Président de la Ligue de la Protection des Oiseaux (L.P.O.)
- Monsieur le Président du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement de La Flèche / Sablé (CPIE)
- Monsieur le Président de la Société pour la Connaissance, l'Information, le Respect et la Protection de l'Environnement (SCIRPE)
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Syndicats Exploitants Agricoles (F.D.S.E.A.)
- Monsieur le Président du Centre départemental des Jeunes Agriculteurs
- Monsieur le Président de la Confédération Paysanne de la Sarthe
- Monsieur le Président du Syndicat de la Coordination Rurale de la Sarthe.

Article 4 – Le comité de pilotage se réunira autant que de besoin, à l'initiative de son président, et plus particulièrement :

- Au démarrage de l'étude, pour valider la démarche de l'échéancier
- À l'issue de la phase d'inventaire
- À l'issue de la phase d'interprétation
- Pour validation du document d'objectifs réalisé.

Article 5 – Le Secrétaire Général de la préfecture de la Sarthe et le Directeur Régional de l'Environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PRÉFET,

Signé : Elisabeth ALLAIRE

Pour ampliation
Pour le Préfet,
l'Attaché Chef de Bureau

YB

Yvette BRUNOT

